

REGIONALE MASCULINE U20 2^{ème} DIVISION

(RMU20 2^{ème} division)

POULE A	POULE B	POULE C
A PAUL BERT OUTREAU	BBC COULOGNE	AMICALE MICHELET BASKET
AS CUCQ BASKET	ST POL SUR MER BC	FL ECAULT
FERQUES BASKET CLUB	BCT BASKET CLUB TETEGHEM	CALAIS BASKET - 2
BC ST MARTIN LES BOULOGNE	PETITE SYNTHÉ DUNKERQUE	AL COQUELLES BASKET
BERCK/RANG DU FLIERS	GRAVELINES B ELSA	AMICALE LAIQUE DE DESVRES
ESSM LE PORTEL - 2	WORMHOUT AS	AL OSTROHOVE

POULE D	POULE E	POULE F
HASNON BASKET	WILLEMS ALS	TOURCOING SM
BC ST NICOLAS ARRAS	SPORT OUVRIERS ARMENTIEROIS	VILLENEUVE D'ASCQ ESB - 1
SAINT ANDRE US	BASKET CLUB VIOLAINES	MARCQ EN BAROEUL ASJ
WATTIGNIES/TEMPLEMARS AS	THUMERIES AG	MONS EN BAROEUL BAC
OSTRICOURT ABC	CYSOING SAINGHIN BOUVINES BASKET	TOURCOING IC
BASKET CLUB PEVELE	LOISON ATHLETIC CLUB	BASKET CLUB DOUVRIN

POULE G	POULE H	POULE I
VILLENEUVE D'ASCQ ESB - 2	LOMME BASKET CLUB (LBC)	ETOILE SPORTIVE ISBERGUES
EXEMPT	PHALEMPIN BC	ALP HAILLICOURT
RONCQ US	RONCHIN BC	BASKET CHEMINOTS BETHUNOIS
LANDRECIEN BC	BASKET CLUB LEZENNOIS	LAMBRES BASKET CLUB
ALEC MAZINGARBE	COMINOISE LL	LONGUENESSE BC
ASOB CARVINOIS	LA MADELEINE ROSTAND CLUB	AMICALE BASKET PECQUENCOURT

POULE J	POULE K	POULE L
AULNOY VALENCIENNES S - 1	AVENIR BASKET FLERSOIS	AULNOY VALENCIENNES S - 2
LOUVROIL ASG	WATTRELOS BC	SAINT SAULVE BC
DOUCHY CLUB OMNISPORT	CROIX OLYMPIQUE	NEUVILLE SUR ESCAUT BC
UNION SPORTIVE MAUBEUGE BB	ROUBAIX BCJMP	JEUMONT JSBB
ONNAING JA	LAMBERSART JF	ST AMAND PH
CO TRITH BASKET PORTE DU HAINAUT	CHERENG ABC	GRICOURT BASKET - 1

POULE M	POULE N
WINGLES BASKET CLUB	EN - CTC CAMBRESIS UNION BASKET
OSTREVENT BBEAA MONCHECOURT	PROVILLE BASKET - 2
DORIGNIES DOUAI AAE	GOUVIEUX BAKET OISE
WAVRIN WEPPEBASKET BALL	GRICOURT BASKET - 2
ETOILE OIGNIES	SOISSONS CUFFIES AISNE BB
CONDE BASKET	CARNIERES BC

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les Règlements Spécifiques de la LR HDF, les Règlements Fédéraux s'appliquent à tous les Championnats organisés par la Ligue Hauts de France.

ARTICLE 1 La Ligue et les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme organisent un Championnat U20 ("Under 20" soit "moins de 20 ans) réservé aux joueurs nés en 2003, 2002, 2001.

Les joueurs nés en 2004 et 2005 peuvent évoluer dans ce Championnat avec un sur-classement simple.

Le Championnat RMU20 est un championnat d'une catégorie d'âge. Il est réputé être un Championnat de transition entre les U17 (ex cadets) et les séniors.

Une équipe U20 peut être admise comme une équipe réserve d'équipe évoluant en Championnat Régional.

Par contre, les équipes U20 ne peuvent compter comme « équipe de jeunes » sauf en championnat fédéral.

En aucun cas une équipe U20 ne peut être considérée comme équipe première d'un club.

Un joueur U20, sauf si son club la met dans une liste de joueurs brûlés de l'une de ses équipes séniors ou s'il est sous contrat professionnel, peut donc évoluer dans toute équipe séniore, de quelque niveau que ce soit.

Le Championnat RMU20 2^{ème} division est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

Il est sportivement géré par la Ligue, les sanctions de type disciplinaire y compris. Cependant, les droits d'engagement sont à régler dans les Départements respectifs. La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la Commission Sportive compétente du Département d'origine. Les conclusions seront communiquées à la commission sportive de la Ligue pour décision.

Les sanctions pourront aller de l'exclusion du Championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassé de l'association sportive fautive à la dernière place du Championnat et une non-qualification automatique pour la saison suivante.

Il n'y a pas de statut de l'entraîneur applicable aux RMU20 2^{ème} division. La présence de l'entraîneur au rassemblement de début de saison est fortement souhaitée.

ARTICLE 2 84 équipes au maximum composent le Championnat RMU20 2^{ème} division 2020/2021. Ce championnat est divisé en deux phases.

PREMIERE PHASE :

14 poules de 6 équipes forment une première phase dite « U20 promotion » : 10 rencontres Aller / Retour sont disputées avec classement et point average. Les poules sont constituées de manière géographique lors de cette première phase

DEUXIEME PHASE :

Les U20 EXCELLENCE

Les 2 premiers de chaque poule et les quatre meilleurs 3^{ième} du ranking inter-poules de la première phase forment 4 poules de 8 pour une deuxième phase dite « U20 Excellence », soit 32 équipes qui forment les poules A1, B1, C1, D1 qui seront composées par un mélange équitable de premiers et seconds (ou 3^{ième}) selon le schéma ci-dessous et 14

rencontres A/R sont jouées. Exemple non contractuel : P1 (1A 2B 1C 2D 1K 2I 1J, 1J 3X), puis P2, P3, P4.

A l'issue de cette phase, **les 2 premiers de chacune des poules Excellence (soit 8 équipes)** accèdent au championnat « U20 Elite et disputent le titre de Champion Régional » par des rencontres A/R qui opposent les 8 équipes selon le schéma suivant :

2A/1B, 2B/1A, 2C/1D, 2D/1C) et retours.

puis lors d'un plateau final qui rassemble les 4 équipes finalistes, si possible (et sauf décision contraire du CD de la Ligue HDF), dans l'une des salles des 4 clubs, candidate et tirée au sort pour le titre de Champion d'Excellence.

N.B.1 Toutes les autres équipes sont arrêtées et classées ex-aequo à leur rang de seconde phase.

N.B.2 Une équipe qui termine en 1^{ère} ou 2^{ème} position lors de la première phase peut refuser de participer au championnat « excellence de deuxième phase, avant l'établissement des calendriers. Elle joue alors la seconde phase « promotion ».

Les U20 PROMOTION

Sept poules de 7 ou 8 équipes disputent la seconde phase du championnat de promotion. Elles sont constituées des équipes classées 3, 4, 5, 6 de la première phase.

Chaque poule comprendra, dans la mesure des possibilités, 4 équipes classées 3^{ème} ou 4^{ème} et 4 équipes classées 5^{ème} ou 6^{ème}. Une répartition semi-géographique pourra être privilégiée dans certains cas, l'idéal recherché sera la présence dans chaque poule d'équipes en provenance de 4 poules de première phase.

Les équipes disputent un championnat de 14 rencontres A/R avec classement et point average, les rencontres éventuellement déjà disputées en première phase sont rejouées.

A l'issue de cette phase, les premiers de chaque poule (soit 7 équipes) se disputent le titre de Champion Régional Promotion

1. par des rencontres en Aller simple qui opposent les 7 équipes classées 1^{ère} et le meilleur second.
2. puis lors d'un plateau final qui rassemble les 4 équipes finalistes, si possible et sauf décision contraire de la commission sportive, dans l'une des salles des 4 clubs, candidate et tirée au sort pour le titre de Champion de Promotion.

L'équipe championne (et l'équipe classée 2^{ème} selon les places disponibles) est admise, en championnat U20 « Elite » la saison suivante.

N.B. Toutes les autres équipes sont arrêtées et classées ex-aequo à leur rang de seconde phase.

ARTICLE 3 Les U17 sont autorisés dans ce Championnat avec un surclassement simple.

ARTICLE 4 L'arbitrage des rencontres RMU20 2^{ème} division est confié aux CDO qui se répartissent les désignations en fonction des secteurs géographiques des clubs recevant.

ARTICLE 5 L'horaire des rencontres est fixé le Dimanche à 10H30. Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn.

ARTICLE 6 L'équipe recevant doit impérativement communiquer son résultat avant 19H30 le Dimanche sur le SITE INTERNET.

La première infraction bénéficiera du sursis.

La seconde infraction fera perdre le bénéfice du sursis et fera l'objet d'une amende prévue selon les dispositions financières.

Dès la 3ème infraction de la part d'une même équipe, il sera infligé, en plus de l'amende, une pénalité sportive de 1 POINT par infraction nouvelle, sur le classement de l'équipe pour laquelle le résultat n'aura pas été communiqué.

ARTICLE 7 Tous les Responsables de salle doivent porter une tenue distinctive ou la tenue officielle préconisée par la Ligue en cas d'incidents. Le non-respect de cette règle pourra être considéré comme absence de service d'ordre.

ARTICLE 8 La salle doit répondre aux normes définies dans le Chapitre "Règlement des salles et terrains" pour une homologation de type H1 au moins.

ARTICLE 9 **Les RMU20 2^{ème} division devront utiliser l'e-marque dans les mêmes conditions que les Seniors.**

Le club recevant fournira le fichier Import de la rencontre téléchargée sur FBI, selon les modalités du cahier des charges de l'e-marque.

Les clubs qui n'utiliseront pas l'e-marque se verront infliger une pénalité selon les dispositions financières prévues.